

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 mars 2020

PRESENTS : MM. CUTELLE M, CLERC D, MUTTINELLI G, GODARD JC, CURTENAZ M, , GERMAIN C, RAFFAULT M, TREYVAUD S, CHAILLOU P, BAJOT F, M. PUTELAT O, PERONCINI J, BACHMANN F, CRETIN L

ABSENTS EXCUSÉS : PUTELAT N

Convocations du 03.03.2020

Ouverture de la séance : 19h00

Secrétaire de séance : C. GERMAIN

Auxiliaire : MOREL Charlotte (agent)

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU : le compte rendu du 14 janvier 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ENQUETE PUBLIQUE DE PLAN D'ALIGNEMENT DEL01032020

Afin d'acquérir les terrains situés dans l'emprise des voies et qui appartiennent à des propriétaires privés, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture d'une enquête publique de plan d'alignement.

Vu le Code de la voirie routière, notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3, relatifs à l'alignement,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L134-1 et 2, les articles R134-3 à R134-32, relatifs à la procédure d'enquête publique,

Vu les plans de régularisation du domaine public établis par le Cabinet SELARL MONOD et Associés (géomètres experts),

Considérant la nécessité d'établir un plan d'alignement afin de régulariser les emprises foncières des voies communales pour chacun des secteurs concernés et des lotissements,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de procéder à l'ouverture d'une enquête publique de plan d'alignement qui permettra de fixer les nouvelles emprises des voies et les limites avec les propriétés privées riveraines ;

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant légal, à organiser, par voie d'arrêté, l'enquête publique, ainsi qu'effectuer toutes les démarches en ce sens et à signer tout document s'y rapportant.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Lecture est donnée au Conseil Municipal du compte administratif 2019, dont les résultats sont les suivants : **DEL02032020 – DEL03032020 – DEL04032020 – DEL05032020**

Section de fonctionnement :

| | |
|----------------------|-----------------------|
| Recettes | 1 442 283.94 € |
| Dépenses | <u>1 053 377.02 €</u> |
| Solde | 388 906.92 € |
| Excédent ant reporté | 210 540.72 € |
| Résultat cumulé 2019 | 599 447.64 € |

Section d'investissement :

| | |
|----------------------|---------------------|
| Recettes | 381 686.18 € |
| Dépenses | <u>535 754.59 €</u> |
| Solde | - 154 068.41 € |
| Excédent ant reporté | 885 163.21 € |
| Résultat cumulé 2019 | 731 094.80 € |

- L'excédent global cumulé de clôture 2019 s'élève à 1 330 542.44 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** :

- le compte de gestion 2019 dressé par le Trésorier
- le compte administratif 2019

D'autre part, le conseil Municipal adopte le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 du **service de l'eau** dont les résultats sont les suivants :

Section d'exploitation :

| | |
|----------------------|---------------------|
| Recettes | 148 553.96 € |
| Dépenses | <u>157 153.71 €</u> |
| Solde | - 8 599.75 € |
| Excédent ant reporté | 14 206.21 € |
| Résultat cumulé 2019 | 5 606.46 € |

Section d'investissement :

| | |
|----------------------|---------------------|
| Recettes | 76 355.36 € |
| Dépenses | <u>14 928.73 €</u> |
| Solde | 61 426.93 € |
| Excédent ant reporté | 110 523.77 € |
| Résultat cumulé 2019 | 171 950.40 € |

- L'excédent global de clôture 2019 s'élève à 177 556.86 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET CELUI DE L'EAU 2019 :

Il convient maintenant d'affecter les résultats pour les intégrer aux budgets 2020.
Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget principal : DEL06032020

- Vu l'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2019, s'élevant à la somme de **599 447.64 €**.

DECIDE d'affecter l'intégralité du résultat de la section de fonctionnement 2019 au compte **002** de la section d'exploitation du BP 2020.

Budget de l'eau : DEL09032020

- Vu l'excédent cumulé de la section d'exploitation constaté au compte administratif 2019, s'élevant à la somme de **5 606.46 €**.

DECIDE d'affecter l'intégralité du résultat de la section d'exploitation 2019 au compte **002** de la section d'exploitation du BP 2020.

VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2020 : DEL07032020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire, sans majoration, les taux votés en 2019, qui resteront donc les suivants :

| | |
|--------------------------|---------|
| Taxe d'habitation | 8.02 % |
| Taxe foncière (bâti) | 6.16 % |
| Taxe foncière (non bâti) | 39.53 % |
| CFE | 19.19 % |

Ces taux s'appliquent aux bases d'imposition revalorisées par les Services Fiscaux.

BUDGETS PRIMITIFS 2020 :

DEL08032020 Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de budget primitif 2020, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : **1 808 447.64 €**
- Section d'investissement : **766 894.80 €**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2020.

DEL10032020 Le Conseil Municipal adopte le budget primitif de l'eau, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

- Section d'exploitation : **160 707.70 €**
- Section d'investissement : **253 716.73 €**

PRIX LOCATION APPARTEMENT DE LA FRUITIERE : DEL11032020

VU le départ du locataire situé au 240 rue du 14 juin 1944, Mme le Maire demande au conseil de revaloriser le montant du loyer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de louer cet appartement communal d'une superficie d'environ 45 m² à 480 € par mois.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la location de cet appartement.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal:

- **DEL12032020** autorise le Maire à demander la redevance d'occupation du domaine public lié à la colonne de GAZ qui traverse la commune ;

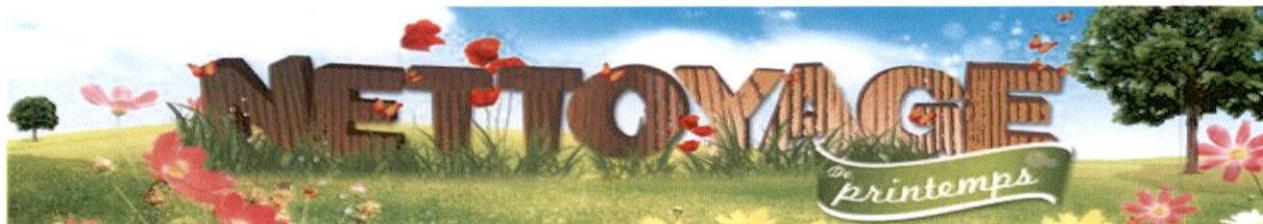
L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 20h30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



LE MAIRE,

CUTELLE Marthe



Le rendez-vous est fixé au **samedi 28 mars 2020, à 9h sur le parking de l'espace d'animation**. Les gants et sacs sont fournis par la commune. Enfin, pour clôturer cette matinée un casse-croûte sera offert par la municipalité.